RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 6E5FB4A7-BCF0-8D08-8283-2340399CB2A3

3 Avenue Hoche SCI
Société civile immobilière
Au capital social de 21.372.585 euros
Siège social : 162 boulevard Haussmann, 75008 Paris
819 991 845 RCS Paris

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 7 OCTOBRE 2026

Le 7 octobre 2026,

- la société M&G European Property (France) SAS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 162 boulevard Haussmann, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 811 400 704, propriétaire de 21.372.584 parts sociales de la Société (l'"**Associé Majoritaire**") ; et

- la société M&G European Property Finance Company S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 16 boulevard Royal, 2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B120471, propriétaire de 1 part sociale de la Société,

détenant ensemble l'intégralité des 21.372.585 parts sociales composant le capital social de la Société et (ii) l'intégralité des droits de vote de la Société (ensemble, les "**Associés**"), ont pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-dessous conformément à l'article 16.6 des statuts de la Société :

- Augmentation du capital social de la Société en numéraire d'un montant nominal total de 4.000.000 euros, par voie d'émission de 4.000.000 parts sociales nouvelles de la Société de 1 euro de valeur nominale chacune, émises au pair ;
- Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital et modification corrélative des statuts ; et
- Pouvoirs pour les formalités.

Les Associés ont, préalablement aux décisions ci-dessous, pris connaissance des documents suivants, et reconnaissent que tous les documents prescrits par les dispositions légales et statutaires ont été mis à leur disposition préalablement à la prise des présentes décisions :

- Les statuts de la Société en vigueur à la date des présentes ; et
- Le projet de statuts mis à jour de la Société.

COMPTE TENU DE CE QUI EST EXPOSÉ CI-DESSUS, LES ASSOCIÉS PRENNENT LES DÉCISIONS SUIVANTES :

Première décision - Augmentation du capital social de la Société en numéraire d'un montant nominal total de 4.000.000 euros, par voie d'émission de 4.000.000 parts sociales nouvelles de la Société de 1 euro de valeur nominale chacune, émises au pair

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.000.000 euros, pour le porter de 21.372.585 euros à 25.372.585 euros, par l'émission de 4.000.000 parts sociales nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, émises au pair, et d'en réserver la souscription en intégralité à l'Associé Majoritaire.

En conséquence, les Associés décident de fixer les modalités et conditions de cette augmentation de capital comme suit :

Docusign Envelope ID: 6E5FB4A7-BCF0-8D08-8283-2340399CB2A3

- Les parts sociales nouvelles pourront être souscrites à compter du jour de la présente décision et jusqu'au 22 octobre 2026 ;

- La libération de la souscription aux parts sociales devra intervenir simultanément à la souscription desdites parts sociales et pour leur montant intégral ;

- La libération pourra avoir lieu en espèces ou par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société ;

- Les fonds versés lors de la souscription par versement d'espèces devront être déposés sur le compte bancaire de la Société ouvert dans les livres de la banque HSBC Paris, [redacted] dont les coordonnées ont été transmises aux Associés préalablement aux présentes ;

- La période de souscription sera close par anticipation dès que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite ; et

- Les parts sociales nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des associés, et seront entièrement assimilées aux parts sociales anciennes à compter de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus. Elles porteront jouissance à compter de la même date.

Les Associés donnent tous pouvoirs à chacun des gérants de la Société agissant individuellement, avec faculté de délégation, à l'effet de recueillir les souscriptions aux parts sociales nouvelles et en constater la libération, de clore la période de souscription par anticipation dès lors que toutes les parts sociales nouvelles auront été souscrites et plus généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

* *
*

Les Associés suspendent leurs décisions et prennent acte que :

- l'Associé Majoritaire avait manifesté avant les présentes sa décision de participer à l'augmentation de capital envisagée, et réitère par les présentes sa souscription des parts sociales nouvelles qui lui sont proposées aux termes de la décision ci-dessus ;

- à ce titre, l'Associé Majoritaire déclare souscrire 4.000.000 parts sociales de la Société et libérer l'intégralité de sa souscription par versement d'espèces réalisé par virement sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Les Associés poursuivent leurs décisions.

* *
*

Deuxième décision - Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital et modification corrélative des statuts

Les Associés, au vu de ce qui précède, constatent que les 4.000.000 parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites et libérées.

Les Associés constatent que la période de souscription est close par anticipation et que par suite l'augmentation de capital d'un montant de 4.000.000 euros correspondant à 4.000.000 parts sociales nouvelles de 1 euro de valeur nominale, émises au pair, est donc réalisée.

Docusign Envelope ID: 6E5FB4A7-BCF0-8D08-8283-2340399CB2A3

En conséquence de la décision qui précède, les Associés décident de modifier les articles 6 "*Apports*" et 7 "*Capital social*" des statuts de la Société, ainsi qu'il suit :

"*ARTICLE 6 – APPORTS*

Lors de la constitution :

- *M&G European Property (France) SAS a apporté à la Société une somme en numéraire de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) euros correspondant à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) parts sociales d'un (1) euro de valeur nominale chacune,*

  Ci neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) euros

- *M&G European Property Finance Company S.à r.l. a apporté à la Société une somme en numéraire d'un (1) euro correspondant à une (1) part sociale de un (1) euro de valeur nominale,*

  ci ..... un (1) euro

  _____

  Soit au total, la somme de mille (1.000) euros.

Suivant les décisions des associés en date du 6 juillet 2016, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de quatorze millions huit cent soixante-et-onze mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 14.871.585) pour le porter à quatorze millions huit cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 14.872.585) par émission de quatorze millions huit cent soixante-et-onze mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros (14.871.585) parts sociales d'un euro chacune.

Suivant les décisions des associés en date du 2 juillet 2025, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000) pour le porter à dix-huit millions trois cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 18.372.585) par émission de trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales d'un euro chacune.

Suivant les décisions des associés en date du 26 mai 2026, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de trois millions d'euros (EUR 3.000.000) pour le porter à vingt-et-un millions trois cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 21.372.585) par émission de trois millions (3.000.000) parts sociales d'un euro chacune.

Suivant les décisions des associés en date du 7 octobre 2026, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) pour le porter à vingt-cinq millions trois cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 25.372.585) par émission de quatre millions (4.000.000) parts sociales d'un euro chacune."

"***ARTICLE 7. CAPITAL SOCIAL***

7.1 *Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq millions trois cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 25.372.585) euros.*

7.2 *Le capital est divisé en vingt-cinq millions trois cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-cinq (25.372.585) parts sociales d'une valeur d'un (1) euro chacune, numérotées de 1 à 25.372.585, devant être libérées dans les conditions prévues à l'Article 6 ci-dessus et attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir :*

- *M&G European Property (France) SAS*

Docusign Envelope ID: 6E5FB4A7-BCF0-8D08-8283-2340399CB2A3

à concurrence de vingt-cinq millions trois cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-quatre (25.372.584) parts sociales portant les numéros 1 à 999 et 1.001 à 25.372.585 en rémunération de son apport en numéraire,

ci vingt-cinq millions trois cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-quatre (25.372.584) parts

- *M&G European Property Finance Company S.à r.l.*
  à concurrence d'une (1) part sociale portant le numéro 1.000 en rémunération de son apport en numéraire,

  ci une (1) part

Total égal au nombre de parts composant le capital social

soit ..... vingt-cinq millions trois cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-cinq (25.372.585) parts

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Troisième décision - Pouvoirs pour les formalités

Les Associés décident de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour procéder à tous dépôts et toutes formalités prévus par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte qui a été signé, après lecture, par chacun des Associés.



M&G European Property (France) SAS
Représenté par Dimitri Doublet



M&G European Property Finance Company S.à r.l.
Représenté par Maud Maninchedda et Grant Broadway